



CHARTRE BÉNÉVOLE GIRON DU NORD FVJC 2025 À CONCISE

En signant cette chartre, la personne ou le groupe de personnes travaillant comme bénévole a pris connaissance des points suivants et s'engage à tous les respecter :

- ✦ Se présenter au stand info 15 minutes avant le début de la tranche horaire.
- ✦ Respecter les directives données par le responsable du poste et se référer à cette même personne en cas de questions.
- ✦ Le bénévole de moins de 16 ans a l'interdiction de vendre de l'alcool.
- ✦ Le bénévole s'engage à ne pas vendre d'alcool aux jeunes de moins de 16 ans.
- ✦ Le bénévole s'engage à ne pas vendre d'alcool spiritueux aux jeunes de moins de 18 ans.
- ✦ En cas de doute sur l'âge du client, le bénévole doit demander une pièce d'identité valable (permis de conduire faisant également foi). Si le client refuse de présenter une pièce d'identité, le bénévole ne lui vendra pas d'alcool. Des contrôles fréquents seront effectués.
- ✦ Si un client se trouve en état d'ébriété manifeste, le bénévole ne lui vendra pas d'alcool.
- ✦ En cas de contrôle, le bénévole n'ayant pas respecté les règles de vente d'alcool engage sa responsabilité.
- ✦ Chaque bénévole est responsable de ses actes.
- ✦ Tout vol constaté sera dénoncé aux autorités compétentes.
- ✦ En cas de doute sur un des bénévoles ou des clients concernant un vol ou une fraude, il vous est demandé d'avertir le responsable du poste ou une personne du comité d'organisation.
- ✦ Respecter les horaires établis par la patente et donnés par le responsable du poste.
- ✦ Chaque bénévole se tient responsable de vérifier la démarche TWINT complète (scan, saisie du montant, heure de paiement, animation de confirmation de paiement et code couleur).
- ✦ Le bénévole se tient de réagir à « Je demande Angela » et d'avertir un responsable pour faire le nécessaire.

Nous vous remercions d'avance d'adopter un comportement responsable, notamment en ce qui concerne votre propre consommation d'alcool pendant vos heures de bénévolat.

Nous vous rappelons que chaque bénévole assume la responsabilité de ses actes. Toute infraction sera automatiquement dénoncée aux autorités compétentes.

Jeunesse ou Société de :

Prénom et nom du bénévole ou de la personne responsable du groupe :

.....

Date : Signature :